

**Bureau n°6 de la CLE du SAGE ALLAN**  
**14 janvier 2014**  
**Belfort (Conseil Général)**

**Compte-rendu**

Présents :

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Adresse mail</b>
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:anne-marie.forcinal@cg90.fr">anne-marie.forcinal@cg90.fr</a>
TIROLE Marc	Pays Montbéliard Agglomération	<a href="mailto:tirole.dampierre@orange.fr">tirole.dampierre@orange.fr</a>
POIVEY Gérard	Conseil Général 70	<a href="mailto:gerard.poivey@cg70.fr">gerard.poivey@cg70.fr</a>
ECOFFEY Hubert	CCST Contrat de rivière	<a href="mailto:hubert.ecoffey@orange.fr">hubert.ecoffey@orange.fr</a>
MONNIER Claude	Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90	
PASTORI Daniel	Fédération de pêche Territoire de Belfort	<a href="mailto:pastori.daniel@free.fr">pastori.daniel@free.fr</a>
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté	<a href="mailto:tbne@neuf.fr">tbne@neuf.fr</a>
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie 90	<a href="mailto:alavallee@belfort.cci.fr">alavallee@belfort.cci.fr</a>
OLIVIER Jean-Yves	DREAL	<a href="mailto:jean-yves.olivier@developpement-durable-gouv.fr">jean-yves.olivier@developpement-durable-gouv.fr</a>
BELLECC Simon	ARS	<a href="mailto:simon.bellecc@ars.sante.fr">simon.bellecc@ars.sante.fr</a>
ROUSSET Denis	Agence de l'Eau RMC	<a href="mailto:denis.rousset@eamrc.fr">denis.rousset@eamrc.fr</a>
FAUVEL Dominique	DDT 90	<a href="mailto:dominique.fauvel@territoire-de-belfort.gouv.fr">dominique.fauvel@territoire-de-belfort.gouv.fr</a>

Assistaient également à la réunion :

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Adresse mail</b>
EUGENE Isaline	Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90	<a href="mailto:ieugene@agridoubs.com">ieugene@agridoubs.com</a>
STUTZ Claire	DDT 90	<a href="mailto:claire.stutz@territoire.de.belfort.gouv.fr">claire.stutz@territoire.de.belfort.gouv.fr</a>
RICHERT Jean	Conseil Général 90	<a href="mailto:jean.richert@cg90.fr">jean.richert@cg90.fr</a>
JACQUET Arnaud	Bureau d'études Géo-Hyd	<a href="mailto:arnaud.jacquet@anteagroup.com">arnaud.jacquet@anteagroup.com</a>
GRABOWSKI Romain	Bureau d'études Géo-Hyd	<a href="mailto:romain.grabowski@anteagroup.com">romain.grabowski@anteagroup.com</a>
CROCHET-DAMAIS Claire	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr">claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr</a>
BERTHOMMÉ Marie-Laure	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr">marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr</a>

## Excusés :

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>	
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	<a href="mailto:daniel.feurtey@cg90.fr">daniel.feurtey@cg90.fr</a>
BART Jean-Marie	Conseil général 25	<a href="mailto:jeanmarie.bart@wanadoo.fr">jeanmarie.bart@wanadoo.fr</a>
COMPAGNE Agnès	Conseil Régional de Franche-Comté	<a href="mailto:agnes.compagne@cr-franche-comte.fr">agnes.compagne@cr-franche-comte.fr</a>
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt	<a href="mailto:fernand.burkhalter@cc-pays-hericourt.fr">fernand.burkhalter@cc-pays-hericourt.fr</a>
TRESILLARD Nathalie	Conseil général 70	<a href="mailto:nathalie.tresillard@cg70.fr">nathalie.tresillard@cg70.fr</a>
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau RMC	<a href="mailto:Stephanie.adam@eaurmc.fr">Stephanie.adam@eaurmc.fr</a>
GAUDOT Cyril	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:cyril.gaudot@eptb-saone-doubs.fr">cyril.gaudot@eptb-saone-doubs.fr</a>

Anne-Marie FORCINAL souhaite la bienvenue aux participants et leur présente ses meilleurs vœux pour 2014, avec un SAGE actif et porteur de résultats.

Le bureau de la CLE du SAGE Allan se réunit pour :

- Acter le lancement de l'étude diagnostic socio-économique, tendances et scénarios, prendre connaissance de la méthode, du calendrier de Géo-Hyd (bureau d'études retenu) et valider les premiers travaux de réorganisation des enjeux – objectifs – mesures dans un souci de cohérence et de lisibilité
- Préparer la CLE du 6 février 2014
- Préparer la période post-électorale

En préambule, et en l'absence de remarque formulée sur ce dernier par courriel, Anne-Marie FORCINAL met à validation le compte-rendu de la précédente réunion de bureau du 26 novembre 2013. Simon BELLEC (ARS) demande des modifications concernant ses propres interventions :

- Page 4 : simplification de ses propos, en indiquant simplement que la priorité doit être donnée à la recherche d'une ressource de substitution, ce qui permettra de solutionner des problèmes.
- Page 5 : suppression du terme de gravité naturelle.

Ces demandes seront intégrées au compte-rendu mis en ligne sur le site internet de l'EPTB, rubrique SAGE Allan.

## **1. Etude diagnostic socio-économique, tendances et scenarii**

### **• Lancement de l'étude**

Anne-Marie FORCINAL présente le plan de financement définitif de l'étude, finalisé depuis le dernier bureau de la CLE, en remerciant :

- les 3 CCI et de la CIA 25-90 qui se sont portés financeurs, devenant ainsi parties prenantes d'une étude qui permettra d'éclairer sous l'angle socio-économique différentes solutions
- l'Agence de l'eau d'avoir complété le plan de financement pour permettre le lancement de l'étude
- l'EPTB qui a accepté de signer sans attendre la notification de l'étude pour un démarrage immédiat.

Géo-Hyd a donc commencé à travailler dès décembre 2013.

Claire CROCHET-DAMAIS demande aux financeurs de transmettre leurs logos pour les faire figurer sur les différents documents liés à l'étude. Elle pose la question des règles d'affichage de ces logos en proposant :

- de ne faire figurer les logos qu'une fois sur chaque support lié à l'étude : **cette proposition est acceptée.**
- de ne faire figurer qu'un logo pour les 3 CCI : **Cette proposition est refusée**, Mme LAVALLEE demandant que figurent les 3 logos.

Denis ROUSSET (AE) informe que la demande d'aide sera traitée par l'agence début février et qu'il sera nécessaire d'ici là de leur transmettre le plan de financement définitif.

Anne-Marie FORCINAL présente ensuite MM. JACQUET et GRABOWSKI du bureau d'études Géo-Hyd, avec qui les liens téléphoniques ont été réguliers depuis début décembre et qui sont présents pour la première fois physiquement. Elle leur cède la parole pour une présentation de leur structure et de la méthodologie qu'ils vont appliquer pour répondre au cahier des charges.

- **Méthode et calendrier proposé par Géo-Hyd**

Arnaud JACQUET directeur du département étude et analyse de Géo-Hyd présente tout d'abord la structure Géo-Hyd, filiale d'Antéa groupe basée à Orléans et ses principales références sur les SAGE. Arnaud JACQUET souligne que Géo-Hyd propose à la CLE du SAGE Allan un accompagnement sur les phases de diagnostic, de scénario tendanciel et de scénarios alternatifs. La première phase de diagnostic peut apparaître redondante à l'état initial déjà réalisé, mais elle est essentielle car elle apporte un éclairage différent en vue de dégager des pistes de travail. L'état initial réalisé comprend en effet une masse d'informations techniques desquelles il faut extraire des priorités afin de bâtir un projet de territoire au message qui va au-delà des constats techniques.

Claire CROCHET-DAMAIS précise que dans cette phase de diagnostic, il est bien demandé à Géo-Hyd de se saisir de tout le travail qui a déjà été réalisé, notamment d'identification des enjeux et des objectifs, et de compléter l'état des lieux existant sur la partie socio-économique.

Arnaud JACQUET confirme que dans cette étude, la phase de diagnostic est réduite du fait du travail important déjà réalisé. Il explique ensuite la suite de la démarche : à partir des résultats de la phase de prospective territoriale la CLE travaillera dans une troisième phase, à la déclinaison de différents scénarios alternatifs. C'est sur ces scénarios alternatifs que la CLE devra se positionner. Viendra enfin une phase de formalisation de la stratégie du SAGE, suivie de la rédaction des documents du SAGE.

Romain GRABOWSKI chef de projet pour l'étude du SAGE Allan, présente la méthodologie qui sera suivie pour la phase de diagnostic socio-économique : il s'agira de compléter le diagnostic existant concernant le développement économique (poids des différents secteurs d'activités, usages liés à l'eau...), la démographie et le développement urbain. Il s'agira également de faire la synthèse des dépenses liées à l'eau, avec l'objectif de mettre en parallèle les dépenses passées par rapport aux dépenses futures à réaliser dans le cadre du SAGE. Cette synthèse permettra notamment de vérifier la tendance actuelle de transition progressive des investissements sur l'assainissement vers la restauration morphologique des cours d'eau lors des 10 dernières années.

Anne-Marie FORCINAL souhaite qu'en ce qui concerne la thématique de l'alimentation en eau potable de la vallée de la Savoureuse, Géo-Hyd tienne compte d'investissements plus anciens qui ont un impact encore aujourd'hui.

Romain GRABOWSKI souligne l'importance de la concertation avec les acteurs, qui sera tout d'abord assurée par des entretiens individuels, de visu ou par téléphone mais aussi par la tenue de réunions des commissions thématiques et de réunion inter-commissions, lors des phases de scénarios alternatifs notamment.

En réponse à une question des participants Claire CROCHET-DAMAIS détaille la liste des structures qui a été transmise à Géo-Hyd, qui prendra contact en priorité (pour des raisons de disponibilité), avec Stéphanie ADAM (AE) et Hubert ECOFFEY (CR Allaine). La forme des contacts (échange téléphonique ou entretien de visu) reste à définir. En regroupant les structures (par exemple, une seule réunion pour les trois CCI), cela pourrait faire une vingtaine de rencontres.

Alexia LAVALLE (CCI90) suggère de rajouter le syndicat des eaux de Rougemont-le-Château, et se dit prête à être relais pour planifier une rencontre commune aux CCI.

Jean RICHERT (CG 90) demande s'il s'agit ou non d'une première salve d'entretiens. Il rappelle l'importance accordée, notamment par le bureau de la CLE, à cette phase d'expression des acteurs.

Arnaud JACQUET confirme qu'il s'agit de l'unique salve d'entretiens, qui seront réalisés au plus vite pour recueillir les dires d'acteurs. Il rappelle par contre qu'une fois ces entretiens menés, ils recontacteront les acteurs dans les phases suivantes autant que de besoin. Il rassure sur le fait que les différentes réunions (bureau, CLE ou commissions) représenteront autant de déplacements où ils s'efforceront de multiplier les rencontres.

Claire CROCHET-DAMAIS expose le calendrier prévisionnel de l'étude et son intégration dans les travaux du SAGE. La première phase (diagnostic socio-économique) sera exposée partiellement à la CLE du 6 février (premiers résultats) puis soumise à validation à la CLE suivante (prévue fin juin 2014) en même temps que les conclusions de la deuxième phase de prospection (scénario tendanciel). Enfin, la dernière phase de construction de scénarios alternatifs sera validée à la cinquième réunion de la CLE, en novembre 2014. Les 10 mois de travaux de Géo-Hyd seront ponctués d'ateliers (réunions des commissions thématiques et réunions d'inter-commissions).

Romain GRABOWSKI précise le calendrier concernant le premier semestre 2014 et ajoute que durant toute la durée de l'étude, le travail sera fait en étroite collaboration avec la cellule animation pour que le projet corresponde le plus possible aux attentes locales.

Claire CROCHET-DAMAIS présente le calendrier du premier semestre hors étude : un mois de mars avec différentes réunions techniques à programmer (possibles malgré les élections) ; une réunion entre la présidente de la CLE, les élus de la CAB et de PMA sur la thématique de l'alimentation en eau potable restant à planifier ; une prochaine réunion de bureau en mai pour préparer la CLE de fin juin ; et une réunion d'informations aux nouveaux représentants élus début juin.

Elle souligne que les travaux techniques se feront parallèlement aux avancées de l'étude : ainsi, le retard éventuel du aux élections sera minimisé pour tenir les délais contraints du SAGE.

Anne-Marie FORCINAL rappelle la nécessité d'une désignation rapide des nouveaux représentants élus pour permettre une nouvelle réunion de la CLE fin juin.

- **Premiers travaux : réorganisation des enjeux – objectifs - mesures**

Anne-Marie FORCINAL introduit la présentation des premiers travaux de Géo-Hyd. Lors de sa dernière réunion, le bureau avait travaillé sur la déclinaison des objectifs. Depuis, un format de plaquette a été travaillé, envoyé aux membres du bureau début janvier; Géo-Hyd en a pris connaissance et propose aujourd'hui une réorganisation du travail pour une meilleure lisibilité et un gain de cohérence. Anne-Marie FORCINAL souligne l'intérêt de ce regard extérieur et expérimenté pour rendre les travaux du SAGE plus dynamiques et lisibles.

Claire CROCHET-DAMAIS et Anne-Marie FORCINAL informent les membres du bureau de la nécessité de valider la réorganisation des travaux proposée par Géo-Hyd (matrice distribuée en séance) afin d'actualiser de contenu de la plaquette.

Romain GRABOWSKI précise que le contenu des travaux reste globalement identique. En effet, à la lecture du bon travail déjà réalisé, l'idée n'était pas de tout modifier mais de faire évoluer l'arborescence pour préparer la phase d'écriture du SAGE. Habituellement, un SAGE se construit en un nombre restreint d'enjeux (5 pour le SAGE Allan) qui sont déclinés en objectifs précis et mesurés (de 10 à 20 ; 14 pour le SAGE Allan après restructuration), eux-mêmes traduits en mesures (de 40 à 70 actions concrètes ; 62 pour le SAGE Allan après restructuration).

Il présente la hiérarchisation proposée : les quatre thématiques se retrouvent et l'enjeu de gouvernance est mis en avant car il est directement sous-jacent à la réussite du SAGE.

Claire CROCHET-DAMAIS ajoute que les quatre thématiques ne sont pas priorisées, que chacune sera inscrite dans le SAGE et qu'actuellement seul l'enjeu de gouvernance est prioritaire.

Anne-Marie FORCINAL précise que les objectifs transversaux travaillés à la dernière réunion de bureau sont regroupés sous cet enjeu de gouvernance.

Romain GRABOWSKI présente ensuite les autres modifications apportées : simplification du travail avec la fusion de certaines mesures redondantes, redistribution de certaines mesures et propositions de nouvelles.

Arnaud JACQUET insiste sur le fait que les formulations des enjeux ou objectifs peuvent évoluer jusqu'à la phase de scénarios alternatifs et choix de la stratégie. Ce premier travail de réorganisation doit permettre à la CLE de bien distinguer les objectifs et les mesures.

Claire CROCHET-DAMAIS et Anne-Marie FORCINAL confirment ces propos mais demandent aux membres du bureau de réagir en séance sur ces propositions pour pouvoir soumettre ce travail à la CLE future.

Denis ROUSSET (AE) approuve cette nouvelle présentation. Il confirme après une première lecture rapide, que le travail accompli par Géo-Hyd s'apparente à de l'ajustement sans remise en cause fondamentale. Cette nouvelle présentation, dans laquelle il trouve une meilleure articulation des enjeux, objectifs et mesures, convient mieux aux demandes de l'Agence de l'eau. Il conclut en soulignant que l'Agence de l'eau avait fait un retour sur certains points de la plaquette aux chargées de missions du SAGE mais qu'une grande partie de ces remarques sont d'ores-et-déjà traitées dans cette nouvelle présentation.

Simon BELLEC (ARS) souligne la convergence de la mesure 11 avec la mesure 16 et soumet son souhait de modifier la formulation de la mesure 11 : « recherche d'une (et non des) ressource de substitution ».

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que certains partenaires avaient émis un avis différent et avaient souhaité que soit inscrit « des ressources », de manière à garder une certaine souplesse dans le descriptif de la mesure. Elle relate aussi le retour de l'Agence de l'eau qui proposait de faire apparaître la mobilisation de petites ressources actuellement non utilisées avant la recherche de nouvelle(s) ressource(s). Ces questions doivent être tranchées en réunion de bureau.

Denis ROUSSET explique qu'en termes de communication, il lui semble qu'il vaille mieux valoriser l'existant et ensuite rechercher d'autres ressources. Il ajoute cependant faire confiance à l'ARS pour le choix de priorisation.

Simon BELLEC développe sa position. Certes la mobilisation de petites ressources amélioreront l'alimentation en eau potable, mais au vu des conclusions de la phase 2 de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du nord Franche-Comté menée par le conseil général du Territoire de Belfort en 2009, la mobilisation du bassin de Champagny doit permettre, après étude de validation, de résorber les difficultés.

Marc TIROLE (PMA) préfère le maintien du pluriel, qui donne la possibilité de mobiliser Champagny tout en laissant la porte ouverte à d'autres possibilités. Il rappelle que la mobilisation de la ressource de Champagny nécessitera des efforts financiers importants de la part de tous. En gardant en tête l'objectif, à savoir disposer d'une ressource suffisante pour faire face aux étiages, il est préférable de miser sur plusieurs ressources plutôt qu'une seule.

Gérard POIVEY (CG70) souligne la difficulté de gérer la crise en cas de dépendance à un seul captage.

Simon BELLEC développe la situation. En période estivale, Pays de Montbéliard Agglomération et la Communauté d'Agglomération Belfortaine, soit près de 200 000 habitants, sont alimentés en quasi totalité par Mathay, ressource unique d'eau superficielle. Malgré les dispositifs d'alerte mis en place, la ressource de Mathay est particulièrement vulnérable aux pollutions (ex: présence d'industries en amont) et aux aléas sécheresse (les projections climatiques mettent en exergue une augmentation des épisodes de sécheresse, tant en fréquence qu'en intensité), sachant que PMA rencontre une difficulté pour pouvoir disposer d'une réserve d'eau brute. Par ailleurs, en cas de sécheresse aggravée, la fragilité de certaines ressources AEP du secteur (assèchement) nécessite d'utiliser des prises d'eau dans le Doubs, en amont de Mathay, à des fins AEP (ex: sécheresse 2009 - SIVU du plateau maichois - 16 000 personnes), ce qui aggrave la situation de la prise d'eau de Mathay. Les petites ressources de substitution dont il est question, mobilisable en fonction (de 200 à 1000 m<sup>3</sup>/jour), sont utiles mais peu significatives par rapport aux besoins estimés (+/- 50 000 m<sup>3</sup>/jour) et ne permettent donc pas de suppléer la carence potentielle. L'étude menée en 2009 par le conseil général 90 a fait apparaître que parmi différentes options analysées, celle relative à Champagny peut être privilégiée. Son coût est certes très élevé, mais à mettre en parallèle avec le coût et les difficultés induites par un éventuel défaut d'alimentation en eau potable de plus de 200 000 habitants et aux enjeux socio-économiques qui en résultent. En agissant sur la sécurisation au moyen de cette ressource de substitution, ceci sera aussi de nature à résoudre dans le même temps d'autres problématiques comme le respect des débits d'étiage.

Anne-Marie FORCINAL rappelle que l'alimentation en eau potable sur la Savoureuse, soulignée par l'étude Volumes Prélevables menée par l'Agence de l'eau, reste la préoccupation première du SAGE Allan.

Marie-laure BERTHOMMÉ propose de conserver « mobiliser une ou plusieurs ressource(s)... ».

Claire CROCHET-DAMAIS ajoute qu'il sera possible, lors de la rédaction de cette mesure, de bien séparer Champagny des autres petites ressources complémentaires. Elle rappelle, comme l'a déjà souligné Géo-Hyd, que tant que la stratégie n'est pas validée, la rédaction peut évoluer.

Anne-Marie FORCINAL, à ce propos, indique aux membres du bureau, qu'elle a adressé un courrier aux présidents de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Communauté d'Agglomération Belfortaine pour les informer de la priorité donnée par le SAGE au déficit quantitatif de la ressource en eau sur la Savoureuse, attirer leur attention sur ce sujet et leur proposer une rencontre.

Marie-laure BERTHOMMÉ rapporte deux autres remarques reçues de l'agence de l'eau :

- Mesure 15 : proposition d'ajout à la fin « ...et compenser les prélèvements qui impactent significativement le milieu superficiel ». Il est acté de laisser en l'état et d'attendre la déclinaison de la mesure.
- Proposition d'ajout, dans l'objectif 6, d'une mesure spécifique « améliorer les échanges entre plans d'eau et cours d'eau » pour reprendre une conclusion de l'étude Volumes prélevables sur la Savoureuse ; Il est acté que ce point est inclus dans les mesures 20 et 58 et qu'il ne faudra simplement pas l'oublier lors de la déclinaison de ces deux mesures.

Denis ROUSSET rapporte lui-même une dernière remarque auquel la nouvelle présentation répond : la mesure relative au renforcement de la coordination et de complémentarité entre les acteurs n'est désormais plus seulement axée sur l'alimentation en eau potable.

En l'absence d'autres remarques, **le bureau de la CLE valide le fait que cette nouvelle présentation sera réintégrée à la plaquette qui sera distribuée en CLE du 6 février.**

## 2. Préparation de la CLE du 6 février 2014

- **Validation de l'ordre du jour de la CLE**

Sur proposition d'Anne-Marie FORCINAL, **le bureau de la CLE valide l'ordre du jour suivant pour la CLE du 6 février :**

1. Rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration
2. Présentation des travaux des commissions thématiques d'octobre 2013 et validation des objectifs et mesures déclinant les enjeux du SAGE Allan (voir plaquette projet)
3. Etude « Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios » : Méthodologie, calendrier et premiers résultats du diagnostic socio-économique (par Géo-Hyd)
4. Validation des travaux du comité technique et rappel des conclusions de l'étude volumes prélevables

Sur ce point, Anne-Marie FORCINAL précise qu'il s'agit de faire acter à la CLE :

- qu'il existe un déficit quantitatif généralisé sur le sous-bassin de la Savoureuse
- que les prélèvements sont déjà au-delà du minimum biologique
- qu'il revient au SAGE de mettre en œuvre les solutions proposées à court terme, et de proposer des solutions à moyen et long terme en réponse à cette situation

5. Projection du film sur les zones humides réalisé par la DDT90 (10 premières minutes)
5. Calendrier prévisionnel et préparation de la période postélectorale
6. Questions diverses

- **Validation de la plaquette de présentation des objectifs et mesures**

Marie-laure BERTHOMMÉ demande s'il y a d'autres remarques que celles vues précédemment concernant le projet de plaquette, notamment sur la forme. Elle précise d'ores et déjà que les logos des financeurs seront bien rajoutés dans le paragraphe du verso relatif à l'étude socio-économique.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL Franche-Comté) revient sur la formulation des objectifs et mesures en rappelant que l'étude Volumes prélevables sur la Savoureuse étant terminée, le SDAGE demande l'établissement d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Il faudra donc montrer comment le SAGE constitue ce PGRE.

Denis ROUSSET considère que le point 4 de l'ordre du jour de la CLE devra permettre cela.

Claire CROCHET-DAMAIS rapporte qu'il avait été décidé en commission thématique « ressource quantitative » de ne pas faire figurer comme mesure l'établissement de ce PGRE, mais que ce dernier serait constitué :

- de plusieurs mesures du SAGE ;
- d'une mesure spécifique ciblée sur la Savoureuse (cf mesure 20).

Jean-Yves OLIVIER confirme à Arnaud JACQUET qu'au titre de la compatibilité avec le SDAGE, le SAGE Allan devra comporter un PGRE, qui devra donc être défini au cours de l'élaboration du SAGE.

Denis ROUSSET approuve le rajout, dans la nouvelle présentation, d'une mesure de communication. Il considère en effet qu'il sera nécessaire, dans une phase ultérieure de l'élaboration du SAGE, de concevoir des documents de communication accessibles à tous, ce qui n'est pas le cas de cette plaquette.

En l'absence d'autres remarques, **la plaquette est validée par le bureau** et les modifications demandées y seront intégrées en vue d'une distribution en CLE du 6 février.

- **Information sur le point presse et la projection du film sur les zones humides réalisé par la DDT90**

Anne-Marie FORCINAL propose la tenue d'un point presse conjointement avec M. le Préfet du Territoire de Belfort en amont de la réunion de la CLE. **Une actualité récente a fait annuler ce point presse qui sera reporté à la prochaine CLE.**

Denis ROUSSET alerte sur le fait que se tiendra peut-être, en début d'après-midi, la signature de l'accord-cadre entre le conseil général du Territoire de Belfort et l'Agence de l'Eau, avec le souci de percuter le moins possible la CLE. Anne-Marie FORCINAL explique qu'il était au départ envisagé de le signer lors d'un prochain conseil départemental mais que l'agence de l'eau a souhaité observer une période de retrait avant élections à partir du 10 février.

Anne-Marie FORCINAL propose par ailleurs de projeter les 10 premières minutes du très bon film sur les zones humides réalisé par Zest durable sur demande de la DDT90. Elle félicite pour cette réalisation, accessible et convaincante.

Dominique FAUVEL (DDT90) précise que ce film est utilisable par quiconque pourvu qu'il n'y ait pas de commerce, une demande d'autorisation et la mention de ses auteurs. Il rapporte que la diffusion de ce film va au-delà des espérances de la DDT90.

### 3. Préparation de la période post-électorale

A la prochaine CLE, Anne-Marie FORCINAL explique qu'elle aura à remercier ceux qui ne se représentent pas à leur propre succession pour leur travail, dans le cadre de l'élaboration du SAGE mais aussi plus largement comme c'est le cas d'Hubert ECOFFEY pour le contrat de rivière Allaine. Un pot convivial sera organisé pour la fin de la réunion de la CLE.

Par ailleurs, sur proposition d'Anne-Marie FORCINAL, le bureau de la CLE acte la tenue, début juin 2014, d'une réunion d'information des nouveaux représentants, qui serait l'occasion de faire un état d'avancement de l'élaboration du SAGE.

D'ici là, plusieurs réunions de travail pourront avoir lieu : inter-commission en avril, bureau de la CLE en mai...

Marc TIROLE (PMA) demande si, en cas de renouvellement partiel des membres élus, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection du président et des vice-présidents.

Claire CROCHET-DAMAIS répond que, renseignements pris, cela n'est pas nécessaire. Il faudra simplement, en cas de non renouvellement d'un vice-président ou d'un membre du bureau, procéder à son remplacement.

Dominique FAUVEL (DDT90) précise que la DDT90 a prévu de travailler en temps masqué pour gagner du temps, en soumettant avant les élections au Préfet un modèle de courrier qui pourra ainsi être envoyé dès que les membres non renouvelés seront connus. Contrairement à la désignation initiale, cette nouvelle consultation devrait être plus rapide, en effet, le Préfet en charge du SAGE est désigné, et les acteurs savent ce qu'est le SAGE.

### 4. Questions diverses

- **Comité technique Morphologie : rôle et contributions**

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle le rôle passé et les contributions de ce comité technique et pose la question de son devenir, à la fois en terme de mandat et de composition.

Elle propose :

- la suspension du comité technique afin de rechercher prioritairement des maîtres d'ouvrages potentiels,
- la poursuite, dans le cadre du SAGE, de l'animation auprès des acteurs concernés et de l'élaboration d'un cahier des charges type pour accompagner les maîtres d'ouvrage potentiels,
- de répondre à la CCST qu'elle est déjà représentée dans ce comité via le contrat de rivière Allaine, que les travaux de ce comité restreint par souci d'efficacité ont été présentés au débat en commission thématique et que, comme pour Pays de

Montbéliard Agglomération, une rencontre SAGE-CCST sur le sujet peut être envisagée.

Après avoir rappelé la composition actuelle du comité technique et en avoir remercié les membres pour leurs travaux techniques, Anne-Marie FORCINAL souligne que la priorité est maintenant à la recherche de maîtres d'ouvrage prêts à participer financièrement à la restauration des tronçons identifiés. Ecartant les communes au périmètre trop petit, elle demande que soient sensibilisés les EPCI et les départements, qui sont les seuls à avoir l'assise technique et financière suffisante, avec des aides financières extérieures, pour effectuer ces travaux. Pour le Territoire de Belfort, le conseil général s'investit prioritairement sur des opérations arrêtées dans le cadre du contrat de rivière sur Grandvillars et Réchésy. Elle souligne l'urgence à passer au concret et à avancer de manière pragmatique.

Hubert ECOFFEY (maire de Réchésy) précise que la demande de la CCST n'était pas une revendication mais bien une proposition de mise à disposition de l'expérience du contrat de rivière Allaine.

Anne-Marie FORCINAL souligne que le contrat de rivière Allaine est bien incontournable dans le cadre de l'élaboration du SAGE, par son expérience et son expertise, et que c'est pour cela qu'il faisait partie via sa chargée de mission de ce comité technique depuis sa mise en place. Elle explique que Pays de Montbéliard Agglomération a été interrogé parce que le conseil général du Doubs n'avait pas la connaissance locale suffisante pour contribuer efficacement. Il est possible de rencontrer d'autres EPCI mais il n'est pas envisagé de les rencontrer tous.

Jean RICHERT souligne le souci de partage de l'information du conseil.

Denis ROUSSET revient sur le fait que la mise en place de ce comité, sous l'égide du SAGE, était une bonne initiative, et que l'idée de travailler maintenant à la rédaction d'un cahier des charges type est bonne. Il lui semble également nécessaire :

- d'une part de continuer à mutualiser l'effort des services de l'Etat sur ces questions ;
- d'envisager aussi un espace d'échanges avec la profession agricole ; En effet, les agriculteurs étant souvent exploitants le long des cours d'eau, un espace de dialogue est à créer sous l'égide du SAGE pour rendre les projets compréhensibles et acceptables par tous. Le SAGE est en effet selon lui le cadre de travail propice pour bien comprendre les contraintes des uns et des autres.

Claude MONNIER (CIA 25-90) se dit tout à fait d'accord pour travailler dans le sens proposé par Denis ROUSSET. Les échos actuels du terrain révèlent beaucoup d'incompréhensions : cet espace de dialogue est donc à instaurer le plus rapidement possible. Concernant les enjeux agricoles, la chambre peut en effet être l'interlocuteur, mais il serait bon qu'elle soit accompagnée d'autres acteurs, ne serait-ce que pour montrer la collégialité de la démarche du SAGE. Les récentes évolutions de la politique agricole sont compliquées à mettre en œuvre par rapport à ce qui se dessine dans le SAGE. Il est donc nécessaire de s'écouter, d'entendre les problématiques et intérêts de chacun.

Anne-Marie FORCINAL demande ce qui inquiète aujourd'hui les agriculteurs : le reméandrement ? Les zones humides ?

Claude MONNIER confirme que le sujet des zones humides est effectivement délicat. Il faut toutefois se méfier de l'agitation mal ciblée de certains : un dialogue permet souvent de recadrer et de donner sa juste valeur à ce qui se dit. Il cite l'exemple récent de restrictions en matière de surfaces épandables.

Après avoir rappelé que cela ne se traitait pas dans le cadre du SAGE, Anne-Marie FORCINAL renvoie la question à Dominique FAUVEL (DDT90), qui attend les précisions de Claude MONNIER sur ce qui pose problème. Elle demande sous quelle forme ce dialogue pourrait être envisagé : dans le cadre d'une réunion de la chambre par exemple ?

Claude MONNIER répond que dans un premier temps, cela peut être envisagé ainsi, afin que les représentants puissent répondre aux questions. Mais il faut selon lui envisager ensuite des réunions de terrain, qui permettent à chacun de s'exprimer et permet de se comprendre.

## 5. Calendrier

Marie-laure BERTHOMMÉ commente les principales échéances du calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE figurant au dos du dossier de séance remis en début de séance, et notamment :

- la CLE n°4 à prévoir fin juin 2014 de validation du diagnostic socio-économique et du scénario tendanciel
- la CLE n°5 à prévoir en novembre 2014 de choix de la stratégie du SAGE Allan, qui sera soumis à l'avis du comité d'agrément de l'agence de l'eau en février 2015
- la rédaction du SAGE à partir de janvier 2015, avec un accompagnement juridique de Droit Public Consultant permis par l'agence de l'eau
- Une adoption définitive des documents du SAGE en CLE en novembre 2015.

Anne-Marie FORCINAL attire l'attention, comme cela a été souligné lors de la dernière rencontre des présidents de CLE, sur l'importance de l'assistance juridique dans la phase de rédaction du SAGE, afin d'y employer un langage juridiquement applicable pour la mise en œuvre des décisions du SAGE.

Pour terminer, elle remercie l'ensemble des participants et donne à tous rendez-vous le 6 février prochain à 17h dans cette même salle pour la CLE du SAGE Allan.